

Élus du groupe présents : L. DERVERGNE ; F. HARRIS ; G. VOUHÉ ;

Principaux sujets évoqués par les élu.e.s du groupe La Vienne en transition

Octobre rose



Florence Harris a questionné le Président du Conseil départemental sur le manque d'information concernant le comité des financeurs relatif au SDIS 86 (Service départemental d'incendie et de secours) du 5 octobre.

Florence Harris est ensuite intervenue sur la thématique d'Octobre Rose après la distribution du tract Cancer Colère :

« Je souhaite rappeler l'hypocrisie de certains de nos élus qui au Sénat ont voté les lois Duplomb et qui participent aux différentes opérations octobre rose.

Voici ce que nous avons publié début octobre sur notre page Facebook :

Octobre Rose : faire de la prévention une réalité pour toutes

À l'occasion d'Octobre Rose, le groupe d'élu-es La Vienne en Transition souhaite rappeler l'importance du dépistage du cancer du sein et saluer l'engagement de toutes celles et ceux qui œuvrent pour la prévention. Mais au-delà des campagnes de sensibilisation, ce mois dédié à la lutte contre le cancer du sein doit permettre d'interroger les obstacles qui freinent encore l'accès aux soins et à la prévention.

Dans notre département comme ailleurs, obtenir un rendez-vous de mammographie peut devenir un parcours du combattant : délais d'attente, éloignement des centres de santé, coûts de déplacement, nécessité de s'absenter du travail ou de trouver un mode de garde. Des obstacles qui touchent d'abord les femmes les plus éloignées des soins ou les plus fragiles socialement.

Les inégalités de santé ne s'arrêtent pas là. De nombreuses études montrent encore aujourd'hui que la douleur et certains symptômes exprimés par les femmes sont parfois minimisés ou moins bien pris en compte. Ces difficultés peuvent être renforcées par d'autres discriminations, notamment pour les femmes racisées ou en situation de précarité.

À l'occasion d'Octobre Rose, nous voulons donc porter un message clair : la prévention ne doit pas être un privilège. Chacune doit pouvoir accéder à un dépistage, à des examens et à des soins de qualité, quels que soient son lieu de résidence, son revenu ou sa situation personnelle.

Parce que la santé des femmes mérite mieux qu'une campagne de communication annuelle, faisons d'Octobre Rose un temps de réflexion et d'action pour garantir à toutes les femmes un accès réel à la prévention, au dépistage et aux soins.

Se faire dépister, c'est important. Pouvoir le faire facilement, c'est indispensable. »

Le tract Cancer Colère que le groupe d'élu.e.s La Vienne en transition a distribué à l'ensemble des conseillères et conseillers départementaux :

OCTOBRE COLÈRE

LA FRANCE N°1 MONDIALE DU CANCER DU SEIN



MALADIE POLITIQUE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

CANCER COLÈRE

exige que le gouvernement applique un plan d'urgence sanitaire pour les femmes touchées par le cancer, incluant entre autres :

- La reconnaissance immédiate du cancer du sein en maladie professionnelle dans les secteurs concernés.
- Le maintien à 100% des revenus ou d'un revenu dignifiant les traitements pour toute femme qui déclare un cancer - ou à vie quand le cancer est incurable, avec application immédiate pour les mères isolées et malades.
- L'application en France hexagonale comme dans les territoires dits **ultra-marins des ordonnances vertes** : un panier de fruits et légumes bio gratuit chaque semaine pendant 3 ans pour les femmes enceintes - et pendant la durée des traitements pour les mères isolées.
- Le vote d'une loi de financement de recherche sur l'impact de la violence chimique sur le corps des femmes, incluant tous les types de cancers, y compris les formes plus rares, plus agressives.
- L'arrêt immédiat des pesticides et la réorientation des activités de l'industrie chimique.
- La transformation profonde vers des pratiques d'agroécologies respectueuses de l'eau, la terre, la santé des paysan·nes et la nôtre, financée massivement par l'État.

Ressources

Vous êtes malade et victime des pesticides ou de violence chimique dans votre métier ?
Contactez le CSVPO (Collectif de soutien aux victimes de pesticides).

Vous êtes victime de violence médicale et/ou de discriminations dans vos soins ?
Contactez l'Obsmed (Observatoire des violences médicales).

Vous pouvez aussi lire "Cancer du sein : ce que le travail fait aux femmes"
Ouvrage collectif dirigé par Anne Marchand (Éditions de Millepays - Octobre 2020) qui a nourri la réflexion du collectif Cancer Colère.

Vous êtes en colère et voulez vous mettre en action ?
Imprimez ce tract sur notre site et faites-le circuler.

➔ cancercolere.org - Ressources - Outils en libre accès - Tract Octobre Colère

cancercolere.org

En action, nos colères sont puissantes



L'épidémie de cancer du sein est un scandale sanitaire et politique

La violence chimique nous frappe. La maladie nous précarise, nous mutile et nous tue.

➔ En silence

Les chiffres du scandale

Il n'y a pas UN mais DES cancers du sein

↓
LA FRANCE est l'un des pires élèves en matière de dépistage.

LA FRANCE N°1 mondiale du cancer du sein

Près d'1 million de femmes touchées dans le pays.⁽¹⁾

LE CANCER le + mortel chez les femmes :

on y survit **61 000** nouvelles malades/an ou on en meurt **12 700** décès/an.⁽²⁾

Les cancers précoces augmentent en continu depuis 1990

+63% de femmes diagnostiquées à 30 ans.

+33% de femmes diagnostiquées à 40 ans.⁽³⁾

En 2023, les traitements du cancer du sein :

2% des dépenses totales de l'Assurance maladie.

+6,9% nos corps malades rapportent de l'argent et menacent notre Sécurité Sociale.⁽⁴⁾

Le dépistage et la recherche négligent les cancers moins fréquents (lobulaire, triple négatif, inflammatoire, cancer du sein des hommes) donc trop souvent déjoints au stade métastatique : effondrement des chances de guérison et surmortalité pour ces malades.

Les femmes de moins de 50 ans sont exclues des campagnes de dépistage et les médecins généralistes sont peu formés aux divers types de cancers du sein.

L'impact du Chlordécone sur la santé des femmes et des enfants aux Antilles ?

Des ravages qui persistent 30 ans après son interdiction. On retrouve cet insecticide classé cancérigène dans 90 % du sang des nouveau-nés, le cordon ombilical et le lait maternel. Les maladies explosent chez les femmes sans qu'elles soient reconnues victimes ni indemnisées : fausses couches, puberté précoce, cancers de l'utérus-sein-ovaires, problèmes de fertilité etc.⁽⁵⁾

Nos tumeurs au sein ?

Cadeaux des alliés du cancer aux femmes

Une étude pionnière a passé au crible + de 1000 tumeurs de cancer du sein et révèle la présence de **578 pesticides, 4 PFAS et 30 métaux**. Ces produits sont souvent des perturbateurs endocriniens.⁽⁶⁾

Les femmes plus précaires cumulent les injustices : davantage exposées aux polluants (par leur métier), éloignées des campagnes de dépistage et des essais cliniques donc diagnostiquées tardivement de cancers plus agressifs.⁽⁷⁾

On ne choisit pas d'habiter dans un lieu pollué : près d'un incinérateur, de cultures avec des pesticides, d'usines chimiques...

1 personne sur 3 perd son emploi dans les deux ans qui suivent l'annonce d'un cancer.⁽⁸⁾

Durant la maladie une femme a 6 fois plus de risques qu'un homme, d'être quittée par son partenaire.⁽⁹⁾

Le gouvernement refuse de signer le décret d'application de la loi votée pour le remboursement à 100 % des soins complémentaires pour les malades du cancer du sein.⁽¹⁰⁾

Le cancer, une bascule vers la précarité pour les femmes :

- **Travailleuses plus vulnérables** avec un écart salarial de 22% avec les hommes, ce qui impacte le montant des indemnités journalières.⁽¹¹⁾
- **80% des familles monoparentales** sont des mères isolées, qui cumulent les difficultés en cas de maladie.⁽¹²⁾

Le cancer du sein : toujours pas reconnu comme maladie professionnelle malgré les risques identifiés !

Travail de nuit : classé cancérigène probable par le CIRC, il augmente de 30% les risques de cancer du sein - au-delà de 4 ans et demi, le risque est accru de 40 %.⁽¹³⁾

97,1 % des études sur les cancers professionnels portent sur des hommes ou une population mixte. Seulement 2,9 % sur le corps des femmes : pas de chiffres, pas de problème.⁽¹⁴⁾

Secteurs à risque : agriculture, santé, nettoyage, nucléaire, chimie, aérien etc.⁽¹⁵⁾

Facteurs de risques identifiés : manipulation de produits chimiques/pesticides contenant des cancérigènes - travail de nuit - exposition aux rayonnements ionisants.

➔ **Tomber malade à cause de son travail, une responsabilité collective et pas une faute individuelle.**

Octobre Rose, l'imposture des pollueurs et des pouvoirs publics pour ne jamais s'attaquer aux causes environnementales de nos cancers

Hallucinant ! Imperial Chemical Industries (ICI), qui fabriquait des pesticides (DDT provoquant cancer du sein) est aussi l'inventeur du Tamoxifène, un traitement contre le cancer du sein largement utilisé aujourd'hui.

En 1984, afin d'élargir le dépistage (et le marché), l'entreprise a co-fondé la campagne de sensibilisation au cancer du sein (devenue Octobre Rose en France). Depuis, ICI est devenu un mastodonte des pesticides : **Syngenta**.⁽¹⁶⁾

En France, des entreprises s'achètent une conscience en levant des fonds pour la recherche contre le cancer du sein alors que leurs pratiques renforcent l'empoisonnement des sols, de l'eau et de nos corps (industries de l'agriculture et de l'alimentation, grande distribution, fast-fashion, cosmétiques, etc).

Pendant que tout devient « rose », les lois Duplomb et d'Urgence Agricole, les directives Omnibus (au niveau européen) réduisent des pesticides interdits et aggravent les risques de maladies pour 51,7% de la population.⁽¹⁷⁾

Restauration dans les collèges

Grégory Vouhé a dénoncé l'absence de bio, qui ne respecte pas la loi, et prive les producteurs de soutien :



CP 12 octobre 2026

Propos liminaires. Cantines : loi non respectée

Je vous ai alerté lors de notre précédente assemblée sur le fait que le menu du collège Henri IV du 14 au 18 septembre ne respectait pas la loi EGalim, qui impose un minimum de 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques dans les cantines.

Sur les 25 mets de la semaine suivante, 5 auraient donc dû, pour respecter tout juste la loi, être issus de l'agriculture biologique. Ce qui est factuel c'est qu'il y en avait un seul.

Et la semaine dernière ? Eh bien, la semaine dernière, il n'y avait **aucun produit bio**, pas un seul sur les 25 mets servis. Il faut dire que c'était une semaine Agrilocal, avec « des saveurs de la Vienne dans les assiettes ».

Donc quand c'est local, on ne soutient pas le bio produit localement. Ce qui est factuel, c'est que le soutien aux petits producteurs bio de la Vienne est nul.

Alors que le vrai soutien des agriculteurs doit obligatoirement passer, vu les volumes, par la restauration scolaire dans nos collèges. À côté, **votre mesurette, c'est du pipi de chat.**

Et votre promotion d'Agrilocal pendant 5 jours, c'est juste de l'affichage si elle laisse les agriculteurs bio sur le bord de la route, comme au collège Henri IV.

[illegible]

Grégory Vouhé, conseiller départemental de la Vienne

Soutien à la jeunesse

Ludovic Devergne a tenu à rappeler que le groupe d'élus.e.s soutient la mobilisation des lycéens qui manifestent sans violence et l'importance de leurs revendications. Il a également insisté sur les difficultés que les lycéens rencontrent avec Parcours Sup et des journées de cours pouvant aller de 8h à 18h suite à la réforme Blanquer.

Aides à l'Agriculture :



Florence Harris est intervenue sur le rapport de l'aide exceptionnelle aux agriculteurs impactés par la crise climatique :

« Monsieur le Président, cher-es collègues,

Le 25 septembre dernier, notre groupe La Vienne en transition s'était abstenu sur l'aide exceptionnelle de 200 000 € aux agriculteur-rices, faute de connaître les critères d'attribution.

Avec environ 4 000 exploitations agricoles dans la Vienne, l'aide du Département représentait 50 € par exploitation, ou 100 € pour les 2 000 exploitations potentiellement éligibles au fonds de l'État. Vous avez finalement choisi de la réserver aux jeunes agriculteur-rices installés depuis moins de cinq ans, à hauteur de 1 000 € par bénéficiaire, soit environ 200 exploitations.

Mais ces jeunes agriculteur-rices doivent également être éligibles au fonds de l'État du plan CASI, pour « Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendies ». Or, comme cela nous a été présenté en commission la semaine dernière, l'un des critères d'éligibilité pour les élevages concernés est un seuil minimal de 25 unités de gros bétail (UGB), soit l'équivalent d'environ 167 brebis ou chèvres adultes.

Cela risque d'exclure de petites exploitations, notamment des élevages caprins qui produisent du fromage avec des cheptels bien inférieurs à ce seuil.

Et les petits élevages ne sont pas les seuls concernés. Dans un communiqué du 23 septembre, la Confédération paysanne dénonce également l'exclusion de petites exploitations maraîchères du plan CASI, en citant explicitement le département de la Vienne.

Lorsque j'ai soulevé ce problème en commission Agriculture Ruralité, la semaine dernière, le président de la commission m'a répondu qu'il était normal de ne pas aider les exploitations de moins de 25 UGB puisque, selon lui, ce ne sont pas des agriculteurs.

Je considère ces propos comme particulièrement méprisants envers les personnes qui travaillent dans les petites fermes.

Il y a là une contradiction : le Département communique régulièrement sur son soutien aux petits producteurs, à l'agriculture biologique et aux circuits courts, notamment à travers Agrilocal86. Mais lorsqu'il s'agit de soutenir financièrement les exploitations sinistrées, certaines de ces petites fermes risquent de se retrouver exclues des aides.

Pour notre groupe La Vienne en transition, nous aurions fait un autre choix : consacrer ces 200 000 € aux exploitations sinistrées qui ne sont pas éligibles aux aides de l'État. Une aide du Département qui aurait pu, sinon soulager leurs difficultés financières, du moins atténuer le sentiment d'injustice de ces agriculteur-rices laissés-es sans soutien.

Nous ne contestons pas la nécessité d'aider les jeunes agriculteur-rices, mais nous contestons ce choix de ciblage. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

https://www.confederationpaysanne.fr/rp_article.php?id=16946

Merci, »

Positionnement du groupe d'élus :

Le plan de soutien aux agri est trop restrictif. Les élu.e.s sont évidemment favorables au soutien de nos agriculteurs. Mais les critères choisis excluent de fait les exploitations agricoles de taille modeste. Les élu.e.s se sont abstenus lors du vote.

Photo Octobre rose de toutes les conseillères et conseillers du département

